



Recrutement des professeurs des écoles : une réforme qui remet en cause le statut et qui ne répond pas au manque d'attractivité du CRPE !

Alors que le ministère a indiqué que depuis la mise en place de la maîtrise et le passage du concours de Bac+3 à Bac+5, il y avait 45% d'inscrits en moins au concours de recrutement de professeur des écoles (CRPE), le projet Belloubet, qui place le CRPE à Bac+3, répond-il aux revendications ? En aucun cas !

Ce concours serait proposé aux étudiants inscrits (dès la terminale, après avoir postulé sur Parcoursup) dans la nouvelle pseudo-licence mise en place par le ministère, la licence « parcours préparatoire au professorat des écoles ». Pour être admis, il faudrait avoir validé des tests durant l'année de L3 et réussir les épreuves orales d'admission. Cette pseudo-licence serait une impasse pour ceux qui échoueraient aux tests ou au concours.

Quant aux étudiants qui auraient suivi une autre licence disciplinaire, ils devraient, eux, passer les épreuves écrites du concours ! Ainsi, un même niveau de diplôme n'ouvrirait pas les mêmes droits au concours !

Des lauréats du concours qui seraient contractuels et non stagiaires !

En M1, après leur réussite au concours, les étudiants seraient contractuels alternants avec une indemnité de 900€ par mois : une remise en cause du statut de la Fonction publique qui garantit aux lauréats d'un concours un statut de fonctionnaire stagiaire ! En M2, les étudiants deviendraient fonctionnaires stagiaires, en responsabilité de classe à 50%, avec une rémunération de 1800€ par mois.

C'est donc un véritable parcours du combattant qui se met en place pour devenir professeur des écoles !

Pour le SNUDI-FO, cette réforme ne satisfait pas les revendications des personnels et ne permettra pas de répondre au manque d'attractivité du CRPE.

Des résultats d'admissibilité au concours CRPE 2024 déjà en deçà des postes à pourvoir !

Les résultats de l'admissibilité au CRPE 2024 viennent d'ailleurs d'être rendus publics : seuls 744 candidats sont admissibles dans l'académie de Versailles alors que 1230 postes sont offerts ; à Créteil, ce sont 733 admissibles pour 1037 places et 61 pour 152 en Guyane. Déjà au moins 881 postes de professeurs des écoles non pourvus !

Ces académies, où le nombre d'admis sera encore inférieur au nombre d'admissibles, connaîtront donc un déficit d'enseignants. A nouveau, elles vont donc déployer une campagne de recrutement de personnels contractuels, précaires et sous-payés, en lieu et places d'enseignants fonctionnaires d'Etat !

Dans d'autres académies, le nombre d'admissibles est à peine supérieur au nombre de places aux concours : 290 admissibles pour 215 places à Paris, 383 pour 264 à Nancy-Metz. Par ailleurs, au regard des 692 millions d'€ d'économies à réaliser sur le dos de l'Education nationale sur le budget 2024, on peut craindre que le recrutement sur les listes complémentaires soient limités !

Le SNUDI-FO revendique :

- la mise en place de concours exceptionnels immédiats à Bac+3 dans les académies de Créteil, de Guyane et de Versailles !
- le recrutement d'enseignants fonctionnaires stagiaires sur la liste complémentaire à hauteur des besoins !
- le retrait de la réforme Belloubet et le retour à un concours à Bac+3 avec titularisation à Bac+4 !

Montreuil, le 14 mai 2024